

Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°15

AVRIL 2013



LE MOT DU MAIRE



« là où il y a la volonté, il y a le chemin »

Le gouvernement a annoncé une baisse supplémentaire des dotations de 3 milliards au niveau national, pour 2014 et 2015. Réduire encore les moyens des collectivités locales c'est réduire leur capacité d'investissement.

Le ministre de l'éducation nationale a publié un décret modifiant les rythmes scolaires, avec classe le mercredi matin. Ceci aura des conséquences financières lourdes pour notre commune.

Ces nouvelles mesures auront un impact certain sur nos futures réalisations, mais soyez assurés de notre détermination pour que les actions entreprises pour faire avancer notre village se poursuivent.

Évitons le pessimisme et la morosité et reprenons à notre compte cette citation : « là où il y a la volonté, il y a le chemin » et nous continuerons à avancer... même si c'est un peu moins vite.

François Stefani



Vie pratique

Suivi de travaux...

PRÉ-SEC

L'entreprise COLAS vient de terminer les enrobés. Il reste cependant quelques finitions à réaliser, la matérialisation des emplacements de stationnement et la « coloration » par une couche de résine des plateaux surélevés. Merci pour la patience et la compréhension dont vous avez fait preuve.



ÉCOLES

Les entreprises devant procéder aux travaux d'agrandissement de nos écoles ont enfin été choisies. Le chantier devrait débuter pendant les vacances de Printemps.

Les demandes de travaux sont consultables en Mairie aux horaires d'ouverture.

PERMIS DE CONSTRUIRE

QUI	QUOI	LIEU DU PROJET	AUTORISATION
ETS MIDALI FRERES	6 lots individuels et 2 petits collectifs	Le pré du chêne	Accordé le 17/09/2012
Fabrice STARCK	Réhabilitation d'une grange	Vautravers	Accordé le 02/10/2012
Fabrice STARCK	Garage	Vautravers	Accordé le 02/10/2012
R2i	Remplacement de volets bois par volets roulants	Le pré du chêne	Accordé le 30/07/2012
SCI PRE-SEC	Aménagement de bureaux dans un local existant	Scierie	Accordé le 02/11/2012
SCI FLOMAVAL	Suppression de portes vitrées avec rideau métallique	Pré du chêne	Accordé le 31/08/2012
KABBABI Bouchaïb	Surélévation d'une maison d'habitation et création de 3 chambres	Allée des saules	Accordé le 12/11/2012
SAS TENDIS	Création d'un centre commercial		Dossier en cours
COMMUNE DE TENCIN	Extension du groupe scolaire	Grande-Terre chemin des songes	Accordé le 04/01/2013
BELOTTI Albert	Extension d'habitation	Avenue du Grésivaudan	Accordé le 03/01/2013

Des étudiants de l'ENSAG* dans le village

" Une vingtaine d'étudiants de l'école nationale supérieure d'Architecture de Grenoble et leurs enseignants du studio "Architecture, entre usages et paysages urbains" ont arpenté le territoire des communes de Tencin et de La Terrasse les 27 et 28 février et le 1^{er} mars 2013.

Le but de leur démarche est d'abord de comprendre le territoire du Grésivaudan dans son ensemble puis d'approfondir leur analyse urbaine, paysagère et architecturale sur les communes de La Terrasse et de Tencin et sur un potentiel jumelage entre les deux communes.

Chaque groupe travaille avec une thématique à l'appui, pour l'aider à appréhender le territoire avec un regard ouvert à de nouvelles possibilités et découvertes. Les étudiants racontent leurs parcours:

"Nous nous sommes intéressées à la liaison entre les communes de La Terrasse et de Tencin. Notre étude porte sur l'unique pont qui relie les deux rives. Pour ce faire, nous l'avons parcouru non seulement en voiture mais aussi à pied de sorte à pouvoir nous rendre compte de ses avantages et inconvénients. Ensuite, nous sommes parties à la découverte des points communs entre les deux communes tels les chemins de randonnée, le patrimoine tant bâti que culturel ou encore les zones d'activités et de loisirs. Ce repérage nous amène à imaginer des connections pour permettre aux deux communes de mieux communiquer et partager." (Eline, Valentine, Chloé et Mélissa)

" Notre groupe a appréhendé le territoire via la toponymie du territoire. (Toponymie : nom propre attribué à une entité géographique qu'il s'agisse d'un détail naturel ou construit par l'homme.) Nous avons choisi d'aller arpenter douze lieux sur les communes de La Terrasse et de Tencin, afin de comprendre quels types de lieux étaient définis par un nom sur la carte IGN mais aussi ceux qui ne bénéficiaient d'aucune dénomination. Le travail d'arpentage était également l'occasion de comprendre les bâtiments et les lieux qui sont des repères au sein du territoire." (Maëlle, Joanna, Gaëlle, Fransisco et Martin)

" Afin d'analyser et de comprendre ce territoire péri-urbain aux multiples ressources, nous avons basé notre travail sur la qualité que pouvait avoir les sols, à travers la lumière naturelle qu'ils reflètent puis au travers des usages. Le paysage montagneux étant dissymétrique de part et d'autre de la rivière (chaînes montagneuses linéaires rive droite, mais ponctuelles rive gauche), la lumière naturelle devenait un enjeu principal de ce site. Nous avons alors étudié les ambiances lumineuses dans les deux communes : La Terrasse et Tencin. Puis notre analyse s'est poursuivie du côté des usages, et plus particulièrement des équipements. Que pouvaient donner à vivre au quotidien à ces habitants, ces deux communes situées à égale distance et de part et d'autre de l'Isère ? " (Livia, Pauline, Nadège et Juline)

" Nous avons appréhendé le territoire sous le thème de l'eau comme générateur de paysage et d'usages. Par le biais de

photographies et de discussions avec les habitants, nous avons construit une image, un portrait de ce territoire et dressé une mémoire collective du vécu et de la pratique du site.

Des interventions artistiques éphémères, Land Art (installations avec du tissu et des surfaces réfléchissantes) ont permis de matérialiser et visualiser les limites réelles ou imaginaires identifiées lors de notre analyse. De plus, ces interventions et photographies ont fait resurgir des traces historiques et actuelles de l'eau et de ses usages, comme autant de potentialités pour imaginer l'avenir et le devenir du territoire du Grésivaudan."

La découverte de La Terrasse et Tencin par l'arpentage *in-situ* et la mise en évidence de besoins programmatiques va permettre aux étudiants de révéler des problématiques du territoire.

La rencontre avec les élus des deux communes a su les confronter à d'autres réalités que celles qu'ils avaient entrevues et les a encouragés à poursuivre leur travail.

Ce travail est porteur d'idées à projet se basant sur des constats concrets mais ne constituera pas une réalité à produire. "

ENSAG : École Nationale Supérieure d'Architecture



Les étudiants travaillaient en petit groupe

À QUOI SERT LE CADASTRE ?

Créé en 1807 le cadastre recense les parcelles de terre et leurs propriétaires permettant ainsi le calcul et la collecte des impôts.

Le cadastre représente l'apparence de la propriété et d'une contenance. Il n'a pas de valeur juridique. Il ne constitue pas un titre de propriété. Seuls les actes notariés, administratifs et judiciaires font foi.

Le cadastre est l'inventaire de la propriété immobilière dont il donne une valeur pour calculer les impôts locaux. Il recense et classe toutes les parcelles de terrains (bâties ou non) par leurs représentations sur un plan topographique avec leurs caractéristiques.

Il est mis à jour régulièrement.

Le service des impôts fonciers attribue pour chaque parcelle une valeur locative qui sert de base d'imposition commune à tous les impôts directs annuels. Cette valeur locative est mise à jour chaque année par le centre des finances publiques compétent avec le concours des commissions communales et départementales des impôts directs auxquelles participent élus et contribuables.

Les plans cadastraux sont joints aux dossiers d'urbanisme. Les données cadastrales sont également utilisées lors des transactions immobilières.

Le cadastre est accessible à la mairie, auprès du service des impôts ou sur internet (www.cadastre.gouv.fr).

Conseil municipal



Séance du 10 décembre 2012

La séance est ouverte par une information sur la soirée crêpes organisée par le Conseil municipal des enfants le 15 décembre avec projection des films qu'il a réalisés sur Tencin.

Information donnée aux élus du programme de formation mis à leur disposition par l'Association des Maires pour 2013.

Monsieur le Maire informe aussi le Conseil municipal de la demande de facturation *a posteriori* faite par EDF des consommations relatives à l'éclairage du rond-point nord qui n'ont pas fait l'objet de facturation de leurs services. EDF a fait un calcul pour la période située entre juin 2008 et 2012. Monsieur le Maire précise qu'il va demander la remise gracieuse.

1. Tarifs des prestations communales pour 2013

- a. Location des appartements pour 2013
Augmentation des loyers de 2,20 % d'après les indices de références établis par l'INSEE.
- b. Location des garages pour 2013
Application du même taux que pour les loyers, le prix de location passe de 49,06 € à 50,14 € par trimestre.
- c. Location de la salle des fêtes 2013
Passage de 280 € à 290 € pour le week-end, les autres tarifs (1/2 journée : 75 €, un jour de semaine : 120 €, caution : 600 €, caution ménage : 100 €, droit de réservation : 60 €) restant les mêmes.
- d. Tarifs du m³ d'eau et du m³ assaini
Prix de la part communale de l'abonnement : 1,10 €, prix de la part communale du m³ consommé : 0,64 €, prix de la part communale du m³ assaini : 1,10 €
Adoption des modifications des tarifs

2. Détermination du loyer de l'appartement situé au-dessus de la maison des associations

Proposition pour une surface utile de 81 m², d'un loyer de 471,42 € mensuels plus 30 € de charges de chauffage.
Adoption de la proposition.

3. Convention avec la Communauté de communes pour la fourniture des repas à la cantine

Dans la convention pour 2012/2013, le prix du repas est facturé 3,84 € du 1^{er} septembre au 31 octobre 2012 et 3,93 € du 1^{er} novembre au 31 août 2013.

4. Cession d'une parcelle de terrain à M. et Mme BON

Proposition d'appliquer le prix de 17 €/m² pour la parcelle de 14 ca où était implantée la dalle de l'abri bus rue du Cotten.

Approbation de cette proposition.

5. Demande de subvention auprès des services de l'État (DDT) pour la réalisation du logement au-dessus de la maison des associations

Autorisation donnée au maire de déposer un dossier de subvention pour cette opération, et autorisation de signer une convention avec les services de l'État pour que ce logement puisse bénéficier de l'APL.

6. Demande de subvention complémentaire auprès de la Communauté de communes pour les logements sociaux situés dans l'ancienne école primaire

Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire pour cette opération.

7. Demande de subvention auprès du Conseil général et des services préfectoraux pour les travaux d'extension du groupe scolaire

Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier de demande de subvention.

8. Virements de crédits dans les différents budgets

Mouvement dans le budget eau/assainissement à hauteur de 2 485 €, et de 39 755 € pour le budget principal.

9. Demande de subvention auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réseaux humides de la dernière tranche du village

Autorisation donnée au Maire de déposer ces dossiers.

10. Demande de subvention au Conseil général pour la réalisation de la mise aux normes « handicap » du cheminement piétons avenue du Grésivaudan, et pour la mise en sécurité de la voirie avenue du Grésivaudan

Mandat donné au Maire pour la mise en œuvre de ces dossiers.

11. Convention de participation pour la protection sociale du personnel avec le Centre de Gestion
Autorisation donnée au Maire de signer cette convention.

12. Cession des parcelles de voiries/parkings/espace boîtes aux lettres/poubelles du lotissement Clos du Manoir à la commune
Approbation des reprises des parcelles et mandat donné au Maire pour la réalisation de ces formalités.

13. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du personnel
Autorisation donnée au Maire d'adhérer au contrat d'assurance groupe avec la SOFCAP et validation des taux de cotisations de 5,35 % pour les agents CNRACL et 0,98 % pour les agents IRCANTEC.

14. Acquisition des parcelles B774 et B783 appartement aux consorts DARMEDRU
Le Conseil municipal décide de se porter acquéreur de ces deux parcelles où se situe le canal du Béal qui sera restauré par la municipalité.

15. Demande de subvention au Conseil général et à l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif
Mandat donné au Maire pour le dépôt de ces dossiers de demandes d'aides.

16. Création du grade de rédacteur principal 1^{re} classe
Ouverture du poste de rédacteur 1^{re} classe et clôture du poste de rédacteur 2^e classe.

17. Droit de place du camion pizza le jeudi soir sur la commune
Suite à la délibération du 7 février 2010 fixant à 20 €/trimestre de ce droit, application de cette délibération pour le camion de pizza du jeudi soir.

18. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du groupe scolaire
L'avant-projet définitif des travaux dont le montant est estimé à 400 610 €, entraîne une hausse des honoraires de 17 820,40 € TTC, portant ainsi le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 53 580,80 € TTC.
Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant avec l'Agence A Trois.

19. Participation à la CLIS du Rondeau-Montfleury
Le Conseil municipal émet un avis unanimement favorable à la poursuite de la prise en charge des frais de scolarité et de fournitures pour un enfant scolarisé en CLIS.

20. Divers
– **Ouverture à la location aux particuliers de la maison des associations**
Difficile à mettre en place compte tenu des activités s'y déroulant, auxquels s'ajoutent les problèmes d'état des lieux et de ménage.

– **Le centre aéré aurait besoin d'un bureau supplémentaire.**
Il prendrait la salle de repos et la CCPG prendrait en charge la pose du rideau, de type volet roulant, pour séparer la grande salle en 2.

– **Gestion du courrier des associations fréquentant la maison des associations.**
Un bloc de boîtes aux lettres sera à prévoir dans le budget de l'année prochaine, pour les associations, le R.A.M., le centre aéré.

– **Travaux à Pré Sec**
Remarque sur les conduites à l'air libre et interrogation sur le risque de gelée.

Fin de la séance ■

Permanences

Conseiller Juridique

Pour répondre à toutes les questions relatives à votre vie quotidienne (travail, administration, contentieux, etc.)

Permanences proposées successivement et gratuitement en mairie de Lumbin, La Terrasse ou Tencin, une fois par mois.

Prochaine permanence le mercredi 10 avril à Tencin. Prendre rendez-vous en mairie.

Permanence parlementaire

Nous vous informons que la Permanence Parlementaire du **Député François Brottes** a changé d'adresse à compter du 11 février 2013.

Les bureaux sont au :
77 place de la Mairie – 38660 La Terrasse.

Les numéros de téléphone et fax restent inchangés :
tél. 04 76 92 18 96 // fax. 04 76 92 18 98.

Élections de la nouvelle équipe du Conseil Municipal des Enfants

Antoine, Léane, Marie-Amélie, Dorian, Joris et Jeanne ont passé la main à la nouvelle équipe du Conseil Municipal des Enfants.

Ils se sont acquittés de leurs tâches avec sérieux et bonne humeur puisque leurs projets de séances de cinéma, la création d'un *city stade* dans le parc de la mairie ont été menés à bien. Nous les remercions entre autre pour la sympathique soirée Crêpes où le film "Regards sur Tencin" a été projeté...

L'élection de la nouvelle équipe a eu lieu le samedi 2 février 2013 à la Mairie.

Inscrits	82
Votants	29
Bulletins blancs ou nuls	1
Exprimés	25

Liste CE2

Émilie CHAMBON	16 voix
Cyrielle DALBON-GOULAZ	12 voix
Mathieu DE MATOS	10 voix

Liste CM1

Meg MARTINS	19 voix
Rémi ROSSET	12 voix
Bastien TACHE	7 voix

Liste CM2

Mona DAIM	9 voix
Mathéo PONCON ANDREAN	11 voix
Thomas PRADOS	12 voix

Liste de 6e

Joris DE MATOS	17 voix
----------------	---------



L'ancienne équipe... une expérience formidable



La cuvée 2013

Ils se retrouvent une fois par mois pour préparer leurs nouveaux projets. Cette année, le projet phare est représenté par l'aménagement de la partie commune des Jardins Familiaux avec la collaboration de la FRAPNA.

Rentrée scolaire 2013-2014

École maternelle

Les inscriptions auront lieu le samedi 13 avril de 8h à 12h30 et les 2, 4, 5, 9, 11 et 12 avril à 11h30 ou 16h30.

Elles concernent les enfants nés en 2010 et ceux nés en 2009 et 2008 nouveaux arrivants à Tencin.

Les inscriptions sont exclusivement sur rendez-vous (par téléphone au 04 76 45 61 15 de préférence de 8h45 à 11h et 15h30 à 17h.

Veillez vous munir des documents suivants :

- carnet de santé de l'enfant (le DTPolio est obligatoire pour l'entrée en collectivité)
- le livret de famille
- l'attestation d'inscription en mairie
- un certificat de radiation de l'ancien établissement.

École primaire

Les permanences pour les inscriptions CP et les nouveaux arrivants dans la commune auront lieu les jeudis 11 et 18 avril de 7h30 à 17h30 toute la journée. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Veillez vous munir des documents suivants :

- le certificat d'inscription fourni par la Mairie de Tencin.
- carnet de santé de l'enfant - le livret de famille
- l'attestation d'inscription en mairie
- un certificat de radiation pour les enfants scolarisés auparavant.



État Civil

Naissances

Mona Lou SURDON	le 23 janvier à La Tronche	Emy Chantal Christiane TESTARD	le 24 août à Saint Martin d'Hères
Rose Lana SURDON	le 23 janvier à La Tronche	Morgan KARRIERE	le 30 août à Saint Martin d'Hères
Arthur César Léo CARMONA	le 8 février à Saint Martin d'Hères	Théo Daniel Patrick RIPOLL	le 2 septembre à La Tronche
Méline Suzanne PERRIN	le 17 février à Saint Martin d'Hères	Néven Robert DUMAS	le 5 septembre à La Tronche
Roxane Rose Madeleine DEMANDRE	le 22 février à Saint Martin d'Hères	Charlie Syrine GANDIT	le 16 septembre à Grenoble
Hugo Mathéo TORRES	le 4 mars à La Tronche	Tony ROSENZWEIG	le 25 septembre à Saint Martin d'Hères
William Michel ROUX	le 10 mars à Saint Martin d'Hères	Maëlysa Clara LIZOT	le 3 octobre à Saint Martin d'Hères
Paul MOREL	le 4 avril à Saint Martin d'Hères	Liam Marin HODBERT	le 5 octobre à Chambéry
Léane Clémentine FREMINE	le 16 avril à Saint Martin d'Hères	Naomi ARDITO	le 9 octobre à Saint Martin d'Hères
Alix Francette BURDIN	le 23 avril à Saint Martin d'Hères	Stella Marie PILATO	le 18 octobre à Saint Martin d'Hères
Zoé Brigitte BURDIN	le 23 avril à Saint Martin d'Hères	Mathéo Alexandre HECHT	le 21 octobre à Saint Martin d'Hères
Lily Rose Emma MAZZILLI	le 23 mai à Échirolles	Manon Isabelle Marie Sarah BENISTRAND	le 21 octobre à Saint Martin d'Hères
Timeo LIGONNET	le 4 juin à Saint Martin d'Hères	Maël Pierre Jean-Luc PRADOS	le 18 novembre à Saint Martin d'Hères
Malone LIGONNET	le 4 juin à Saint Martin d'Hères	Lomig Yann AGAISSE	le 25 novembre à Chambéry
Cédric Alexandre Evan BONNET	le 5 juin à La Tronche	Téano Luca Mattéo DOHRMANN	le 27 novembre à Saint Martin d'Hères
Charlie MISSUD BARRAL	le 9 juin à La Tronche	Louise Dominique Rose FRATI	le 10 décembre à Saint Martin d'Hères
Robin Rémi PEISEY	le 23 juin à Saint Martin d'Hères	Noah MANZELLA	le 19 décembre à Grenoble
Elsa PICHON	le 24 juillet à Saint Martin d'Hères	Sandro Dylan Quentin VIALLET	le 21 décembre à La Tronche
Antonia KENNOUCH	le 28 juillet à Saint Martin d'Hères	Diane Romane Léonie PERSONNAZ	le 24 décembre à Échirolles

Mariages

Florent Eric Lucien HENRY et Barbara Lucie Alice VAST	le 26 mai
Yves Pierre DUPONT et Geneviève Marcelle Georgette DURAND	le 23 juin
Eddy Louis MUSITELLI et Laura Christelle VENEL	le 23 juin
Franck Arsène Alfred LAURENCON et Véronique Maryse Henriette CHERUZEL	le 7 juillet
Raphaël RICO et Sandrine Denise FORISSIE	le 1 ^{er} septembre

Décès

DALBAN-MOREYNAS Henri Joseph	le 5 janvier à Grenoble
MORELLE veuve MARCHANDISE Thérèse Georgette	le 5 mars à la Tronche
FRABONI Fernando	le 2 avril à la Tronche
BOIS-FARINAUD veuve PAYERNE Lucette Louise	le 25 septembre à Tencin
DOUX René Marcel Henri	le 11 octobre à la Tronche
ACHARD veuve GUER Renée Marie	le 3 novembre à Tencin
FARINAZZO Aldo	le 23 novembre à Tencin
PACCANARO veuve SAGLIO-ROSSINI Clara	le 29 décembre à Tencin

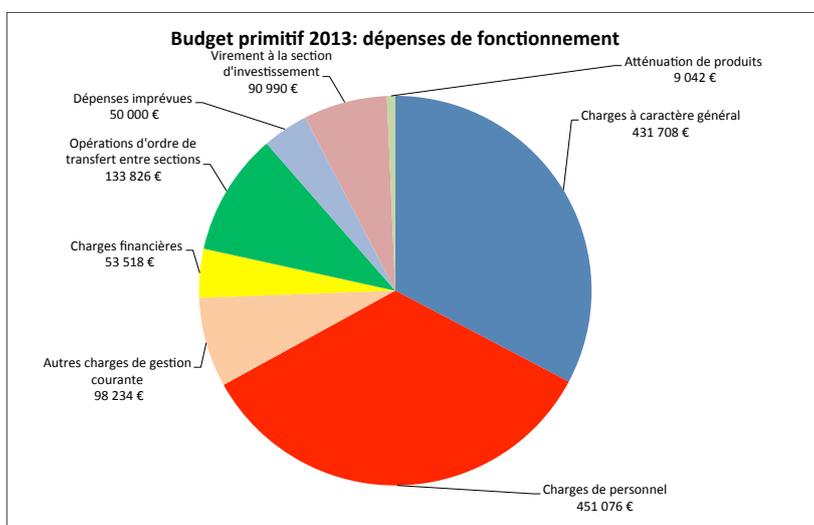
Remarques sur le budget primitif de fonctionnement 2013

Le budget primitif est le document politique et budgétaire qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal : les taux d'imposition, par exemple, qui ne seront pas modifiés en 2013 et les choix en matière de projets et de dépenses qui sont décrits ci-après.

C'est aussi un acte d'autorisation par lequel le Conseil municipal autorise la Municipalité (Maire et Adjoint au Maire) à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet à qui ce budget est obligatoirement transmis.

Le budget primitif 2013 de fonctionnement se caractérise par une hausse de 8 % (6 % en 2012) par rapport au budget primitif précédent : 1 318 394 € au lieu de 1 221 748 €.

Dépenses de fonctionnement



1) Pour les charges à caractère général, on observe une progression de 10 % par rapport à 2012 (+ 7 % de 2011 à 2012).

En raison essentiellement des postes suivants :

– achat prestation de services : + 10 725 €. Du fait de l'augmentation des frais de cantine consécutive à celle de la population scolaire qui se poursuit.

– énergie électricité : + 14 761 €, un surcoût dû en grande partie à l'augmentation des tarifs de l'énergie et au provisionnement du paiement d'un arriéré de consommation de l'éclairage du rond-point nord, pour lequel aucun contrat n'avait été souscrit depuis sa création en 2002.

– fourniture de petit équipement : + 20 878 € comprenant les achats d'un aspirateur à feuilles, d'un chariot élévateur, le remplacement du mobilier de la salle du Conseil et des équipements pour les jardins familiaux.

2) Pour les charges de personnel une hausse de 25 % bien supérieure à la hausse de l'exercice précédent (+ 4 %) qui mérite une brève analyse.

Il s'agit pour l'essentiel de l'effet de l'augmentation de notre population qui a doublé depuis 10 ans : les derniers chiffres INSEE (1 229 hab.) prennent en compte des données de l'année 2009, alors qu'avec l'arrivée récente d'habitants depuis cette date Tencin compte 1 800 hab. Cela se traduit par une augmentation parallèle des besoins et des services rendus aux administrés qu'il s'agisse de la cantine scolaire qui a nécessité l'embauche d'une personne supplémentaire ou bien des services techniques, avec la titularisation d'un contrat précaire.

Le coût correspondant à un contrat d'aide à l'emploi affecté à la bibliothèque est de ce point de vue marginal, car pris en charge à 70 % par l'État.

3) Pour les charges de gestion courante une baisse de 16 % (hausse de 3 % lors de l'exercice précédent).

Due pour l'essentiel à une baisse ou un transfert de cotisation de syndicats intercommunaux (exemple : le Symbhi).

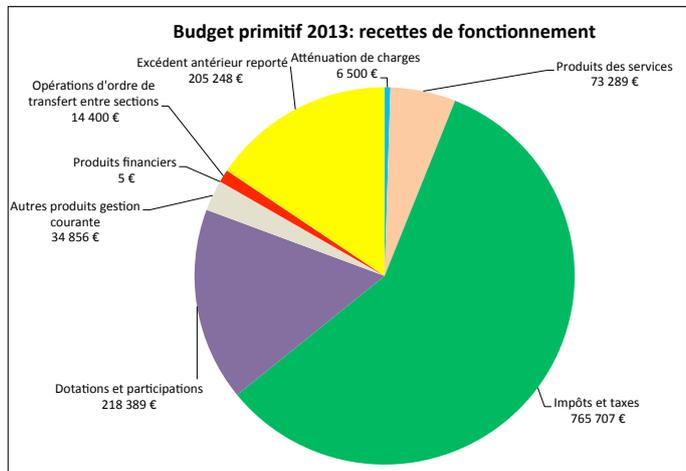
4) Enfin il faut relever la baisse des charges financières (- 8 %) ainsi que celle des dotations aux amortissements (- 6 %).

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement assument à hauteur de + 8 %, la hausse équivalente des dépenses de fonctionnement malgré le contexte fiscal défavorable aux collectivités locales. Rappelons que les dotations et participations de l'État sont gelées ou en baisse pour l'année 2013 et que l'instauration du nouveau prélèvement FPIC impacte de plus en plus, nos recettes.

1 Une hausse nécessaire des produits de service : + 23 %, due essentiellement à l'augmentation des recettes de la cantine.

2 Une augmentation globale de 13 % du rendement des impôts et taxes due pour l'essentiel à l'augmentation des bases de la fiscalité des ménages (+ 19 %) et ce malgré la disparition des recettes de la taxe sur l'électricité (- 25 574 €), désormais affectées au SEDI. En effet cette baisse est largement compensée par l'amélioration du rendement des contribu-



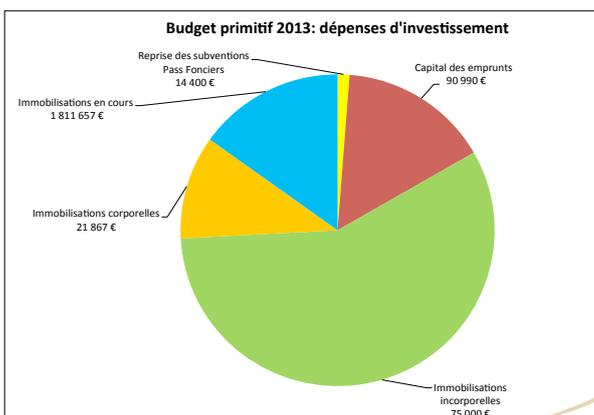
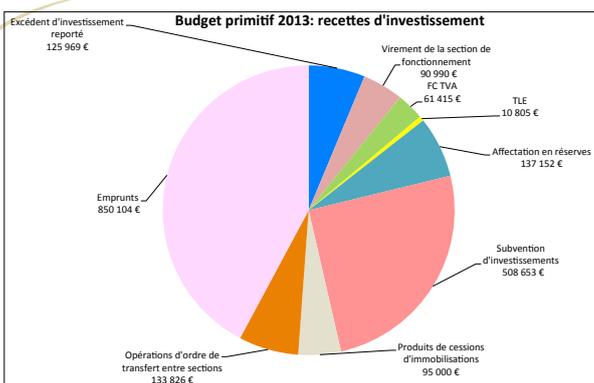
tions directes suite à l'augmentation de la population (+ 59 447 €) et par la remontée de la taxe départementale aux droits de mutation (+ 8228 €).

3 Mais une baisse des dotations et participations de l'État, notamment une baisse de la compensation de perte de bases de Taxe Professionnelle (TP), aggravée par un nouveau mode de répartition de l'ancien fond départemental de TP. À noter, dès cette année la baisse et non le gel de la dotation principale de l'État (DGF) de 1,3 %.

FPIC – Fond national de péréquation des ressources intercommunal et communal

SEDI – Syndicat des énergies du département de l'Isère

Remarques sur le budget primitif d'investissement 2013



L'évolution du budget d'investissement présente une **hausse sensible de 33 %** soit + 505 180 € (- 28,4% en 2012). Il retrouve un niveau élevé avec 2 013 914 € de financement de plusieurs projets.

Un certain nombre d'opérations prévues en 2013 sont bien entendu la continuation de celles qui étaient programmées l'année précédente :

- le solde des marchés de travaux de la voirie du quartier Pré sec ;
- la poursuite des aménagements dans le parc de la Mairie.

D'autres projets démarrent :

- la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'espace culturel ;
- la fresque de l'abbé Calès sur le mur nord de l'espace culturel ;
- l'extension du groupe scolaire ;
- la poursuite de la restauration du bâtiment de la Mairie avec la reconfiguration de l'accueil ;
- enfin les travaux de rénovation et de mise en sécurité de la voirie dans le vieux village, notamment l'avenue du Grésivaudan et ses antennes des rues du lavoir et du Cèdre. Ce projet sera synchronisé avec les travaux d'eau et d'assainissement et programmé en deux tranches.

Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2012

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2012 tel qu'il a été réalisé.

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement en 2012

Charges à caractère général	89 %
Charges de personnel	99 %
Charges de gestion courante	91 %
Charges financières	100 %
Charges exceptionnelles	0 %

Destination des sommes dépensées

En 2012, avec 100 €, la commune a dégagé 24 € (26 € en 2011) d'autofinancement et dépensé :

Charges à caractère général	32 €
Charges de personnel	32 €
Charges de gestion courantes	7 €
Charges financières	5 €
Charges exceptionnelles	0 €

En 2012, on retiendra un niveau toujours favorable de notre capacité d'autofinancement (CAF) ou d'épargne ainsi qu'une baisse de notre endettement qui se poursuit :

2008 : 1832 €/h – 2009 : 1340 €/h – 2010 : 1257 €/h – 2011 : 1135 €/h – 2012 : 1029 €/h – **2013 : 947 €/h**

Ces derniers éléments ouvrent une période plus propice aux investissements et permettent d'envisager la possibilité d'emprunter de nouveau. Ainsi nous pourrons réaliser, dès la fin 2013, les premiers travaux d'aménagement de la traversée de Tencin. Pour autant il ne faut pas sous-estimer les impacts négatifs des points suivants que nous ne maîtrisons pas.

Les capacités budgétaires de notre commune impactées en 2013

» Créé en 2012 le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale utile et indispensable pour réduire les inégalités de ressources entre les territoires. Mais le mécanisme retenu aboutit à des incohérences : une commune « pauvre » dans un ensemble intercommunal « riche » pourra subir un prélèvement alors qu'une commune similaire dans un ensemble intercommunal « pauvre » bénéficiera d'un reversement.

À l'opposé, une commune « riche » dans un ensemble intercommunal « pauvre » pourra bénéficier d'un reversement alors qu'une commune identique dans un ensemble intercommunal « riche » subira un prélèvement.

De fait notre commune, modeste dans un ensemble plutôt riche, va contribuer chaque année à l'alimentation de ce fond, sans percevoir aucune redistribution. En 2013, le montant de notre contribution sera de l'ordre de 9 000 € et la montée en charge du dispositif jusqu'en 2016 prévoit un

montant annuel de prélèvement à hauteur de 25 000 €/an. Cette année encore la Communauté de communes prendra en charge une partie non négligeable de cette contribution. À l'horizon 2016, les choix de la politique intercommunale et ses futures capacités budgétaires ne sont pas arrêtés. Il y a donc là une incertitude avec laquelle il faudra compter.

» Dans le registre des pertes de recettes il faut signaler le transfert de près de 25 000 € correspondants à l'ancienne taxe sur l'électricité qui sera désormais perçue par le SEDI.

» Le gel des dotations d'État en 2013 (et leur baisse en 2014 et 2015) entraîneront inmanquablement des pertes de recettes encore difficiles à chiffrer à ce jour

» Enfin, le coût de la réforme des rythmes scolaires est estimé pour notre commune à 30 000 €.

Conclusion

La seule ressource qui permettra de compenser en partie les gels et les pertes de recettes évoqués ci-dessus est l'évolution des dotations et de la fiscalité locale liée à la démographie. En effet, les impôts des ménages ne verront pas leurs taux augmenter mais l'arrivée de nouveaux habitants sur notre commune entraînera mécaniquement une augmentation des bases et donc des recettes. Voir pour 2013 le commentaire du budget primitif de fonctionnement (partie recettes). Une situation budgétaire tendue qui oblige la collectivité à

pratiquer une gestion réaliste et rigoureuse des charges de fonctionnement tout en tenant compte évidemment des nouveaux besoins induits par l'installation de nouvelles populations. Une situation qui nécessite donc aussi une politique d'investissement dynamique au service des habitants : installations sportives, maison des associations, centre aéré, agrandissement du groupe scolaire, jardins familiaux, rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, sécurisation des voiries publiques, etc.

La réforme des rythmes scolaires

« Mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire tel est l'objectif de la réforme des rythmes scolaires »



Le principe

- Depuis 2008 (mise en place de la semaine de 4 jours) les écoliers français ont le plus faible nombre de jours de classe des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 en moyenne.
- Leurs journées de cours sont plus longues et plus chargées
- Cette concentration du temps – selon les scientifiques – est source de fatigue et de difficultés scolaires et est préjudiciable aux apprentissages.

Cette réforme doit conduire à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et alléger la journée de classe.

Programmer des séquences d'enseignement à des moments où la concentration des élèves est la plus grande.

Le contenu du décret du 24 janvier

- 36 semaines de classe, petites vacances de 15 jours
- Retour à la semaine de 4,5 jours avec classe le mercredi matin
- La semaine comporte 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées
- La journée ne peut pas dépasser 5h30 et la demi-journée du mercredi ne peut pas excéder 3h30
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30
- Les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à la rentrée 2013
- À titre dérogatoire, la semaine de 4,5 jours pourra entrer en vigueur en septembre 2014

Le temps libéré dans la journée par la réduction de la durée des cours sera réparti entre les enseignants (Activités Pédagogiques Complémentaires) et les collectivités territoriales (activités périscolaires).

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) remplacent l'aide personnalisée, elles seront organisées en groupes restreints pour les élèves rencontrant des difficultés

Les activités périscolaires, il s'agit là du point le plus sensible de la réforme pour ce qui concerne les communes. En effet, celles-ci devront pouvoir disposer pour trois quarts d'heure par jour (de 15h45 à 16h30) de locaux, de personnels compétents, sauf à organiser une simple garderie sans aucune activité pédagogique.

Une aide de 50 € par élève sera allouée aux communes s'engageant dès 2013. Cette aide ne sera pas reconduite les années suivantes. Le coût par élève de cette réforme a été estimé à 150 € par élève.

Le PEDT : le projet de loi prévoit que les activités périscolaires peuvent être organisées dans le cadre d'un PEDT qui est élaboré à l'initiative de la collectivité en associant l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Le but étant de mobiliser toutes les ressources pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité.

La Mairie magazine et l'Association des Maires de France

TARIF COURRIER



Un petit rappel pratique du tarif "lettre verte" au départ de la France métropolitaine au 1^{er} Janvier 2013.

Poids jusqu'à	Tarifs Nets
20 g	0,58 €
50 g	0,97 €
100 g	1,45 €
250 g	2,35 €
500 g	3,15 €
1 kg	4,15 €
2 kg	5,40 €
3 kg	6,25 €

La position de la commune de Tencin

En accord avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, la commune a opté pour une mise en place de la réforme en 2014. Ce délai devrait permettre de proposer un vrai projet éducatif (PEDT) lors du temps périscolaire mis à la charge de la collectivité.

Des réunions de travail regroupant les élus, les enseignants, les parents d'élèves, les associations et les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation seront organisées afin d'élaborer le Projet Educatif Territorial de nos écoles.

RFF SILLON ALPIN SUD Section Gières Montmélian

Les travaux de modernisation de la ligne entre Gières et Montmélian sont engagés depuis 2 ans.

En 2011, 110 km de rails ont été remplacés et les voies ont été abaissées sous les deux ponts canal de Tencin et de Domène.

En 2012, ce sont près de 2000 poteaux caténaires qui ont été installés et 180 km de câbles et fils caténaires posés.

Le passage à niveau de Domène a été supprimé et remplacé par un pont route en janvier 2013.

L'été prochain, la ligne sera fermée aux circulations commerciales, du 28 juin (après le dernier train) au 1^{er} septembre (inclus) pour achever les travaux de signalisation et la nouvelle sous-station d'alimentation électrique des Mollettes.

Au cours de ces deux mois de coupure, les services de substitution par autocars seront mis en place par la Région Rhône Alpes et la SNCF.

Les informations relatives au service de substitution de l'été 2013 seront en ligne sur le site www.ter-sncf.com Vous pouvez également vous renseigner en gare.

En décembre 2013, la ligne sera totalement électrifiée et équipée d'une exploitation moderne. Les installations seront conformes aux normes d'accessibilité PMR et de protection acoustique.

Zoom sur les travaux

:: Sous-station d'alimentation électrique 225000 V / 25 000 V-Commune des Mollettes :

La construction de la sous-station est en cours.

L'entreprise INEO prévoit la livraison des transformateurs au mois d'avril. L'assemblage des composants est en cours. RTE, en charge d'alimenter la sous station en 225000 V, interviendra pour sa part dans les prochains mois pour poser la ligne en souterrain.

:: Travaux d'électrification en ligne :

Depuis l'automne 2012, sont réalisés les travaux de construction en ligne des postes électriques et des plateformes nécessaires à la signalisation.

Des essais de signalisation auront lieu dès cet été.

Parallèlement les réglages de la caténaires et les finitions se poursuivent jusqu'en avril 2013.

Des essais de traction électrique seront conduits de septembre à la mise en service de la ligne.

:: Protection, insertion de la ligne :

La construction des murs antibruit a démarré en janvier et durera jusqu'en décembre 2013.

Ce sont près de 4,2 km d'écrans qui seront construits entre Gières et Montmélian. En complément, quelques 100 bâtiments seront susceptibles de bénéficier de protections individualisées (isolations de façades).

Sur la Commune de Le Cheylas, le corridor biologique, sera achevé d'ici l'automne 2013.

:: D'autres chantiers sont actifs le long de la ligne:

Le système GSM-R qui assurera une liaison radio permanente entre les agents des trains et les opérateurs dans les postes de signalisation sera opérationnel au début 2014. Les liaisons numériques remplaceront alors les liaisons analogiques en place.

Le débroussaillage et l'abattage des arbres dangereux pour les installations électriques de la ligne seront achevés d'ici l'automne 2013.

Les clôtures et autres aménagements connexes seront achevés au premier semestre 2014.

Le patrimoine ferroviaire

Les anciennes installations d'exploitation de la ligne, devenues obsolètes, seront déposées et pour partie conservées pour les générations futures. Dans cet objectif, le poste d'aiguillage en gare de Tencin sera également préservé et valorisé.

Pour l'ensemble de ces chantiers, Réseau Ferré de France prend toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum les nuisances pendant ces travaux.

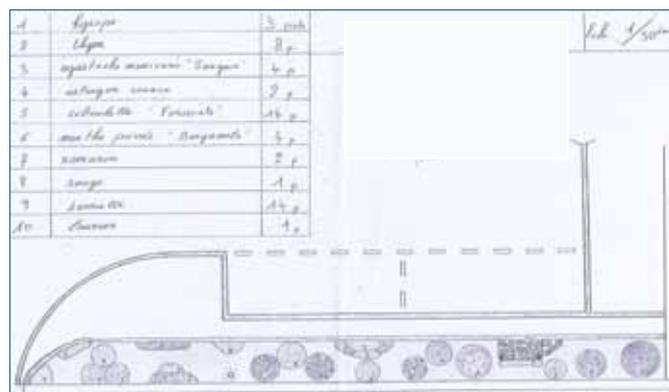
Il vous est rappelé que pour votre sécurité l'accès aux différents chantiers est formellement interdit.

➔ Pour vous informer sur le projet de modernisation du Sillon alpin sud, rendez-vous sur le site Internet : www.sillonalpinsud.fr

Un jardin aromatique... à la Poste

À l'initiative d'un passionné de jardinage et de plantes médicinales, un espace a été aménagé pour recevoir des plants de romarin, sauge, sarriette, laurier etc. Nous pourrions agrémenter nos plats d'été avec ces délicieuses plantes aromatiques à partir du mois de Juin.

De petits textes explicatifs seront affichés au pied des plants pour nous expliquer le *modus operandi*.



Des aides pour « Sortir du mal-logement »

Vous habitez un logement qui manque vraiment de confort ? Savez-vous que vous pouvez obtenir des aides pour réaliser des travaux ?

Le Conseil général de l'Isère avec l'Anah (Agence nationale pour l'habitat), l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence régionale de santé) lance un dispositif de lutte contre le mal-logement avec des aides pour les propriétaires et les locataires occupant un logement privé.

En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort, voire dangereux. Ces logements sont le plus souvent occupés par des ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux ou par des locataires qui ne savent pas à qui s'adresser.

Comment savoir si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

1- Votre logement est dangereux, il ne vous protège pas des accidents et des intoxications.

Par exemple : vous risquez de chuter dans les escaliers ; l'installation électrique est dangereuse (fils électriques apparents)...

2- Votre logement n'est pas étanche, il ne vous protège pas de l'extérieur.

Par exemple : la toiture est en mauvaise état ; les fenêtres laissent entrer l'air et la pluie : les murs présentent des traces d'humidité...

3- Votre logement n'est pas assez chauffé, vous ne possédez pas de chauffage ou il ne fonctionne pas ; vous avez ajouté des appareils pour vous chauffer ; vous ne vous chauffez plus car vous ne pouvez pas payer vos factures...

4- Votre logement ne permet pas une hygiène correcte, vous n'avez pas d'eau potable ; pas d'eau chaude ; il n'y a pas de séparation entre les wc et la cuisine...

Que faire si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

Si vous êtes dans une des situations ci-dessus, vous pouvez téléphoner au numéro vert : 0800 300 163 (appel gratuit depuis un fixe). Un opérateur vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives, techniques, financières et juridiques.



Association d'aide à la personne

Avec son expérience de terrain de plus de trente ans, l'**ADMR de Tencin** propose des services diversifiés avec du personnel qualifié et adapté à chaque situation.

- ▶ **Aide à domicile** pour les personnes âgées.
- ▶ **Auxiliaire de vie** pour les personnes dépendantes et les handicapés.
- ▶ **AVF (Assistant de Vie aux Familles)** et **TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale)** pour les jeunes mamans ayant des problèmes de santé ou des grossesses difficiles.

Tous ces services entrent dans le cadre de réduction d'impôts pour les personnes imposables.

Contact : 07 87 87 26 22
Mairie de Tencin – Route du Lac
38570 Tencin



PUB...

Viande et charcuterie artisanale

Vous êtes intéressé par une viande de qualité et goûteuse ? Michel Bouchet Moulin vous propose de la viande bovine de race Aubrac.

En provenance directe des Monts d'Auvergne, cette viande présentant une tendreté, une saveur et un persillé inimitable, comblera vos papilles. (*Vente directe en caissette.*)

Contact :

Michel Bouchet Moulin
241 allée Pré Sec – 38570 Tencin
Tél : 04 76 71 49 24
Mél : michel.bouchet-moulin@orange.fr

Plus d'infos sur :

<http://michelbouchetmoulin.wix.com/michelchantejohnny>, rubrique "mes viandes".

Cablée...

Émission de télévision sur le Grésivaudan diffusée sur TéléGrenoble

La Communauté de communes a mis en place un partenariat avec TéléGrenoble en lançant une émission de télévision hebdomadaire de 13 minutes baptisée "G l'info, le magazine du Grésivaudan".

Ce nouveau programme a pour but de promouvoir l'action du Grésivaudan, mais également des communes et les associations de notre territoire. Les sujets traités sont variés avec des thèmes tels que la culture, la vie de tous les jours, l'économie, la solidarité, les initiatives locales, les richesses naturelles, le patrimoine, etc. Le Grésivaudan met ainsi à votre disposition ce nouvel outil pour faire connaître l'actualité des communes. L'émission débute par un ou deux reportages de trois minutes environ qui sont suivis de brèves et d'annonces de manifestations locales.

Si vous souhaitez communiquer une information, contacter la journaliste en charge de ce programme :



**TELEGRENOBLE,
ZA TECHNISUD
38100 GRENOBLE**

**Mme Julie Segala – tel. 06 14 13 58 28
gresivaudan@telegrenoble.net**

Quarante émissions sont programmées cette année, dont la première a été diffusée le lundi 21 janvier à 17h30 et à 22h30 (canal 38 sur la TNT). Les autres diffusions sont prévues les jours suivants : le mardi à 6h30 et 23h30, le mercredi à 16h30 et 21h, le jeudi à 13h et le vendredi à 13h et 17h.

Jeux Interquartiers



Dimanche 16 juin 2013

**Le foot détente d'123 Bouge !
Pour les adultes et adolescents :
ça reprend tous les vendredis
soir après Pâques au Terrain de
Pré-sec.**



2^e Jeux Interquartiers de Tencin

Organisés par les vainqueurs de l'édition 2011

avec l'aide de l'association 1, 2, 3, Bouge

Talents d'ici

Des professionnels de la neige

Saviez-vous que notre village accueillait des professionnels de la glisse reconnus au niveau international ? Non ? Normal, ils sont aussi discrets que brillants ! Nous avons choisi dans ce numéro 15 de vous les présenter et nous les remercions vivement pour leur participation. Attention les yeux !

Vicci Miller est **snowboardeuse** professionnelle.

"Née en Angleterre, loin des vraies montagnes j'ai appris le snowboard sur des pistes en plastique, et évidemment je suis tombée complètement amoureuse avec les Alpes et la vraie neige ! Pendant des vacances universitaires en été, je me suis entraînée à Tignes sur le glacier et après avoir fini mes études je suis partie à Mammoth Mountain en Californie pour ma première saison d'hiver.

J'ai fini la saison en faisant ma première compétition, la série du « Vans Triple Crown », et tout est parti de là. Pendant 5 ans, j'ai fait le *TTR World Tour*, des compétitions partout dans le monde (Suède, Japon, Canada) et partout en Europe. J'ai gagné des compétitions comme le *O'Neill Pro*, *Candy Jam*, *Queen of the Mountain* et des autres compétitions de *slopestyle* et fini 6^e mondiale sur la TTR.

Je suis tombée amoureuse du snowboard pour le fun des journées entre amis dans un cadre magnifique et c'est pour cette raison que petit à petit j'ai fait moins de compétitions et j'ai commencé à filmer du *backcountry* (freestyle hors-piste) pour des productions de film Européen et Internationaux. J'ai filmé avec Valérian Ducourtil pour *Harakiri* et aussi pour *Lipstick Productions*, un film qu'avec des filles qui poussent bien le niveau du snowboard féminin.

Pendant ma vie de Snowboardeuse, j'ai passé pas mal de temps au Japon et on a écrit le premier *World Snowboard Guide* pour les stations Japonaises. Je continue de visiter et travailler avec l'Office du tourisme du Japon pour promouvoir le tourisme après la catastrophe du Tsunami. Le voyage m'a permis de rencontrer des gens incroyables et de voir tellement d'aspects de vies différents grâce à un sport et une passion commune. Même si je pars loin avec les voyages je suis contente de rentrer en France et heureuse d'appeler Tencin Home".



Nico Didry est très "professeur" !

- Enseignant responsable du ski et du snowboard à l'université Pierre-Mendès France de Grenoble
- Enseignant en marketing et communication pour le Master 2 "Stratégies Économiques du Sport et du Tourisme" (Fac Économie, UPMF)
- Formateur de moniteurs ESF à l'ENSA (École Nationale de Ski et d'Alpinisme)
- Organisateur du Snowboard Garden Festival de Grenoble
- Entraîneur de l'équipe de France de snowboardcross pour les J.O. Turin et ceux de Vancouver



Valérian Ducourtil

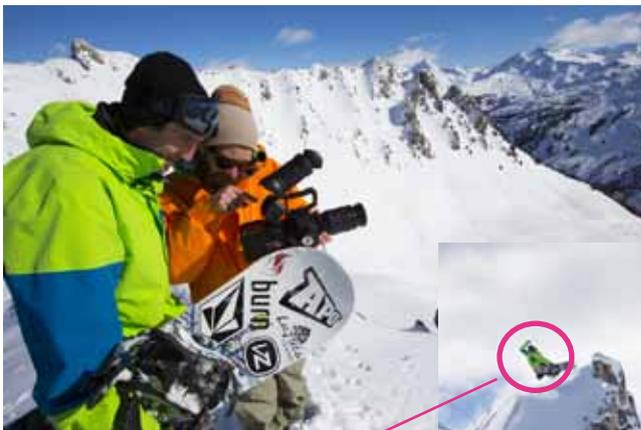
est snowboarder professionnel.

"Ce qui consiste à faire des photo-shoots et des tournages vidéos. L'objectif étant d'obtenir des parutions dans la presse mais aussi de réaliser des films de snowboards.

Pour cela, je voyage à travers le monde à la recherche de la meilleure neige et des plus beaux endroits pour réaliser ces images. Nous fonctionnons par équipe : pour chaque excursion il y a un photographe, un cameraman et deux ou trois riders comme moi.

Depuis 2 ans je tourne avec une société de production européenne : *Whatwewant Films* (www.whatwewantfilms.com). Nous sortons régulièrement des épisodes courts, appelés "podcast", cela permet de partager notre actualités et nos aventures. En fin de saison, l'équipe de tournage fait une sélection des meilleures images de la saison ce qui permettra de réaliser un film de 30 minutes."

Pour accomplir ces voyages et mener à bien ces exploits, Valérian bénéficie de moyens matériels et financiers provenant de Sponsors fidèles qu'il tient à remercier : APO, Burn, Volcom, Vans, Vonzipper, La station des Arcs et Nixon.



il est ici



Christophe Ducourtil

est moniteur de ski.

- Moniteur de ski et de snowboard à l'ESF des 7 Laux
- Organisateur de Séminaires Sportifs et de Cohésion d'Entreprise à la Montagne (société Antinéa Events)



Talents d'ici

Babanyonya ou les doudous de Stéphanie

Stéphanie et sa famille sont venues s'installer sur Tencin en 2009 après avoir vécu plusieurs années à Singapour.

Malgré un certain dépaysement, la famille s'est vite intégrée dans la vie associative de notre petit village. Passionnée de couture, inspirée par son séjour à l'étranger et motivée par le monde des enfants, Stéphanie a commencé à créer des "Doudous" avec des tissus recyclés.

En 2010, elle s'établit en autoentrepreneur et participe à quelques marchés de Noël des communes avoisinantes, mais se fait surtout connaître au Marché des Créateurs de Tencin.

Rassurée par cette reconnaissance, elle met en ligne un blog appelé "babanyonya.over-blog.com" où elle présente sa collection.

"Babanyonya signifie Papa - Maman en dialecte malais. Je crée mes poupées et doudous pour le plaisir et la production en grand nombre ne m'intéresse pas vraiment. L'idéal pour moi, c'est de travailler sur commande".

Contact : Babanyonya du tissu et des rêves

Stéphanie Deschamps – 09 54 56 00 36

babanyonya.over-blog.com



PUB...

Photos événementielles et mariage
Qualité, simplicité, rapidité

Cloarec Laurent
Auto entrepreneur

66 les béalières
38570 Tencin
06 16 84 07 75

laurent_cloarec_dl@yahoo.fr



Association CHRIS

L'association tencinoise Chris, a pu grâce à ses différentes actions, (foire au boudin, buvettes dans les différentes manifestations à Tencin ou dans les environs...) et à la générosité publique de faire plusieurs donations à des personnes ayant eu des accidents. Ainsi sur les années 2012 et 2013, 2 000 € ont été distribués à deux personnes à concurrence de 1 000 € chacune, ce qui leur a permis l'achat de matériel médical qui leur faisait défaut.

Au jour le jour

Vœux du Maire

jeudi 10 janvier 2013

Ambiance détendue et conviviale...



Repas des anciens

samedi 12 janvier 2013



Le film *Regards sur Tencin* réalisé par le CME a été projeté pendant l'apéritif...

Au jour le jour

Soirée Jeux de société

24 janvier 2013



Termik nouveau jeu en phase de test avant commercialisation, dont le thème est le parapente.

www.tourisme.coeur.de.savoie.fr/termik/



Joël Chenal – Savoie
Chaise "Botacu" Artisan



Boulangerie
Au Pain
Normand
Tencin



Miel – Pouchot
Les Adrets

10 février 2013

Foire au boudin

La traditionnelle Foire au boudin de Tencin a attiré un grand nombre d'amateurs malgré le froid polaire de ce dimanche de février. Le succès fut total car dès 10h du matin, tout était vendu ! les retardataires ont fait contre mauvaise fortune bon coeur autour d'un verre de vin chaud !



Bravo également aux commerçants qui ont courageusement tenu leur stand malgré le froid !

Monsieur et Madame Carnaval

Le 12 mars 2013, Monsieur et Madame Carnaval ont défilé jusqu'au parc de la Mairie, accompagnés d'une foule nombreuse et joyeuse. Les bonhommes Carnaval sont traditionnellement brûlés pour fêter l'arrivée du Printemps. Cette année, la manifestation a été repoussée à plusieurs reprises à cause de la météo...



Soirée Contes à la Bibliothèque

le 15 mars 2013



Abou Fall, conteur des arts du récit



Au jour le jour



Tencin sous la neige

Janvier - Février 2013,
beaucoup de neige et
quelques inconvénients
mais des paysages
fantastiques...



Le parc
Pré-Sec



Ci-contre, les noyers
du producteur Sommard



Le Merdaret



Daniel, Réda et Régis,
chargés de dégager les
voies piétonnières.



Jean-Marc Girerd a travaillé sans relâche pour dégager les rues de Tencin.

vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

Concert

Samedi 20 avril à 20h30 à l'église de Tencin.
Entrée libre.

Marché des Créateurs

Samedi 2 juin 2013 à l'Espace Culturel toute la journée.
À ne pas manquer !

Jeux Interquartiers

Rendez-vous au Parc de la Mairie le 16 juin 2013
pour une journée pleine de rire
et de bonne humeur !!!

Fête de l'été

Vendredi 21 juin dans le Parc de la Mairie.
Spectacle organisé par le Syndicat d'Initiative de Grangeneuve
et les Écoles Bellevues.

Challenge de rugby de l'association CHRIS

Samedi 22 juin à partir de 14h jusqu'à 19h au terrain de sport
Pré-sec. Animation par les "Bandas" ; initiation au rugby ; ateliers ma-
quillage ; buvette ; point chaud...

Fête de la musique

Samedi 22 juin dans le Parc de la Mairie à partir de 19h30.
Scène ouverte aux musiciens passionnés.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent
vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Simone Mendez : le mardi de 9h à 11h,
- Françoise Scaglioni : le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :
Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez joindre vos élus :
– au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité) ;
– au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie).